



PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE

SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux vingt - quatre, le 10 octobre à dix- huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie DECLERCK, Vice-Présidente du CCAS, et après convocation régulièrement faite sur les boîtes mail individuelles.

Etaient présents : MM. Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Pierre DELBAERE, Claudie JOUVENOT, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE, Pierre DEVULDER, Eliane SENGULEN

Procuration : MM. Alain DAVROUX a donné pouvoir à Mme Patricia DOUAY, Estelle ACHTE a donné pouvoir à A.S. VANDEWYNCKELE, Edith DEWELE a donné pouvoir à Nathalie DECLERCK.

Absents : M Tanguy HERREMAN, Mme Marie-Andrée MAHIEUX, M. Jean – François REBIER, M. Mickaël MERLEN

La Vice-Présidente informe l'assemblée présente que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h15.

Monsieur Pierre DELBAERE est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est rappelé à savoir le vote de la délibération d'admission en non – valeur d'une créance du budget 2024 suivi d'un tour de table pour les questions diverses.

Délibération 2024 – 008 – admission en non – valeur d'une créance sur l'exercice 2024.

Mme La Vice - Présidente informe l'assemblée que la Trésorerie de Dunkerque a adressée au CCAS l'état d'admission en non – valeur de créances ne pouvant faire l'objet de poursuites en raison de leur montant inférieur au seuil de poursuites.

La somme totale, arrêtée au 08 juillet 2024, restant à recouvrer des produits du CCAS s'élève à 0.60€ et concerne l'exercice comptable 2024.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, Décide l'admission en non -valeur de titres pour l'année 2024 des sommes non recouvrées par un montant total de 0.60€

- Impute la dépense sur le budget du CCAS, section de fonctionnement, article 6541, compte 5872 ;
- Autorise Mme La Vice - Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non – valeur.

Questions diverses :

Concernant la distribution des colis de Noël :

La livraison et la distribution des colis se feront le mercredi 11 décembre 2024

- Livraison à 9h00 à la salle Raymond DEVOS
- Dispatching des colis et début des livraisons à domicile dès 16h
- La distribution se fera de 17h à 19h. Seront présents pour la distribution :
 - o Claudie JOUVENOT
 - o Anne – Sophie VANDEWYNCKELE
 - o Eliane SENGULEN
 - o Patricia DOUAY
 - o Nathalie DECLERCK (arrivera plus tard)
 - o Emeline OBERT

Pour les livraisons à domicile et les maisons de retraite (à partir de 16h), un mail sera envoyé à tous les élus ainsi qu'aux membres du CCAS absents ce jour afin de constituer des équipes.

Le colis de Noël de la famille WANNEGUE :

L'année dernière, le bon de « Noël » avait été réédité suite à un refus du bon « jouets et puériculture » par le magasin LECLERC. Pour éviter un nouveau désagrément, la mairie contactera le magasin afin de vérifier ce qui doit être inscrit sur le bon.

Il faudra également vérifier sur la délibération instaurant l'attribution du colis que tous les enfants sont encore en âge d'en bénéficier.

Les jardins ouvriers :

Monsieur BOUCHE a bien reçu la lettre lui demandant d'entretenir ou de restituer son jardin. Il semblerait que Monsieur BOUCHE rencontre des difficultés qui l'empêcherait de poursuivre l'exploitation de son terrain.

Le conseil d'administration propose que le terrain de Monsieur BOUCHE soit proposé à Mme VANBLEUS qui a un terrain inondable.

Ce dernier sera alors laissé en jachère et entretenu par les agents techniques de la ville. Il peut être envisagé d'y planter des arbustes fruitiers.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice – Présidente clos la séance à 18h45.

Les administrateurs apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points abordés lors de la séance :

A DAVROUX Donne pouvoir à P. DOUAY	N. DECLERCK	P. DOUAY	T. HERREMAN
E. ACHE Donne pouvoir à A.S. VANDEWYNCKELE	E. OBERT	J-F REBIER	P. DEVULDER
C. JOUVENOT	M. MERLEN	A-S VANDEWYNCKELE	P. DELBAERE
E. DEWAELE Donne pouvoir à N. DECLERCK	E. SENGULEN	M-A MAHIEUX	